



concession d'aménagement portant sur l'urbanisation d'un secteur du bourg de Saint-Jouin-Bruneval 76 concession d'aménagement portant sur l'urbanisation d'un secteur du bourg à Saint-Jouin-Bruneval ville : Saint-Jouin Bruneval code_postal : 76280 lieu : 2 place Stéphane Hessel
Ville de St Jouin-bruneval 76280Saint-Jouin-Bruneval mairie@st-jouin-bruneval.fr <http://www.publicaturv5.fr>

Référence du marché public ou privé : 922304

Marché public ou privé : Concession d'aménagement portant sur l'urbanisation d'un secteur du bourg de saint-jouin-bruneval

Marché a proximité de Saint-Jouin-Bruneval 76280 : Seine-Maritime

Autres marchés | Appel d'offre ouvert

Date de clôture estimée : 20/02/14 | **Date de clôture dépassée !**

Etat : Première publication

Détail du marché public ou privé :

Maître d'ouvrage : Ville de St Jouin-bruneval

Objet du marché : France-Saint-Jouin-Bruneval: Services de vente de terrains

Mode de passation : Appel d'offre ouvert

Descriptif du marché public ou privé :

Travaux

AVIS DE MARCHE

SECTION I : **POUVOIR ADJUDICATEUR**

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Ville de St Jouin-bruneval, 2 place Stéphane Hessel, à l'attention de M. le maire, F-76280 Saint-Jouin Bruneval. Tél. : (+33) 2 35 20 74 43. E-mail : mairie@st-jouin-bruneval.fr.

Adresse(s) internet :

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique :

<http://www.publicaturv5.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre autorité régionale ou locale

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : **OBJET DU MARCHÉ**

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :

concession d'aménagement portant sur l'urbanisation d'un secteur du bourg de Saint-Jouin-Bruneval.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Travaux :

exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiés par le pouvoir adjudicateur

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services secteur des Courlis, 76280 Saint-Jouin Bruneval.

Code NUTS : FR232.

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne un marché public.

II.1.4) Information sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

concession d'aménagement en application des articles L. 300-4, L. 300-5 et R. 300-4 à R. 300-11 du Code de l'urbanisme pour la réalisation d'une opération portant sur l'urbanisation des Courlis - commune de St-Jouin-Bruneval.

Les missions couvriront l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation de l'opération en respectant le programme arrêté par la commune de St-Jouin-Bruneval conformément à l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme. Il procédera à :

coordination de l'ensemble des actions nécessaires à la bonne fin de l'opération, réalisation des différentes études techniques, urbanistiques, paysagères nécessaires, accomplissement des procédures administratives et réglementaires nécessaires, demande des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération et l'assistance à l'obtention des autorisations administratives relevant de l'autorité concédante,

mobilisation des financements nécessaires,

ensemble des acquisitions foncières nécessaires,

réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux d'aménagement et équipements concourant à l'opération prévus dans la concession d'aménagement, avec la remise à la commune de St-Jouin-Bruneval à leur achèvement des équipements et espaces publics réalisés,

commercialisation et la cession des terrains viabilisés et des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession,

coordination urbanistique et architecturale des constructions avec élaboration d'un cahier des charges de cession de terrains intégrant des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales ainsi que l'accompagnement des pétitionnaires dans l'élaboration de leurs demandes de permis de construire, information et concertation autour du projet.

Le financement sera assuré par les produits résultants de la commercialisation des terrains ou biens immobiliers cédés. La réalisation de l'opération se fera aux frais, risques, périls du concessionnaire.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

70122100, 70120000, 71241000, 45111291.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui.

II.1.8) Lots :

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale : le programme d'aménagement du secteur des Courlis, situé dans la commune de St-Jouin-Bruneval, comprend la réalisation de 40 à 50 logements offrant une mixité de formes bâties, l'aménagement d'un espace public structurant, qui complètera et valorisera le chapelet d'espaces publics singuliers du centre bourg, la réalisation d'une voie principale, répondant notamment aux objectifs de sécurité du plan de prévention des risques technologiques (Pprt), et de voies secondaires permettant la desserte locale, l'aménagement de liaisons douces tous modes ainsi que le paysagement du site en s'appuyant sur la structure paysagère du pays de Caux.

Le périmètre de cette opération est d'environ 3 hectares. A titre indicatif, la surface de plancher

prévue est d'environ 6 000 m².

II.2.2) Informations sur les options :

Options : non.II.2.3) Reconduction

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution des travaux :

Durée en mois : 120(à compter de la date d'attribution du marché).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

III.1.4) Autres conditions particulières :

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : a) Une lettre de candidature avec identification de la structure juridique candidate à la concession d'aménagement, signée par une personne habilitée à engager le candidat (le formulaire Dc1 disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr> peut être utilisé). En cas de candidature présentée en groupement, la lettre de candidature devra indiquer la forme du groupement, l'identité de chaque membre du groupement, ainsi que l'identité du mandataire et devra être signée, soit par tous les membres du groupement, soit par le mandataire justifiant des habilitations nécessaires pour signer la candidature au nom des membres du groupement (le formulaire Dc1 peut être utilisé).

B) Chaque entreprise candidate, ou en cas de candidature présentée par un groupement d'entreprises, chaque membre du groupement, devra fournir en outre les documents suivants : déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du Code du travail; si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant ; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ; extrait Kbis du registre de commerce et des sociétés ou tout document équivalent datant de moins de 3 mois ; déclaration du candidat ou le formulaire Dc2 disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr> accompagnée des références professionnelles, ses garanties et ses capacités techniques, économiques et financières ; le cas échéant, la déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : a) La déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant l'activité liée à l'objet de la présente consultation pour les trois derniers exercices disponibles. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tout élément permettant d'évaluer leurs capacités économiques et financières, et notamment les garanties financières apportées par leurs actionnaires.

B) En cas d'appartenance à un groupe, un organigramme des sociétés composant ce groupe.

C) Une note de présentation de la société : statuts, évolution du chiffre d'affaires, composition du capital, certification, démarche qualité etc.

D) Une déclaration appropriée de banques ou attestation d'assurance en responsabilité civile et décennale

E) Le cas échéant, tous éléments complémentaires de nature à faire apparaître la capacité et la solidité économique et financière de la société pour la réalisation de l'opération objet de la présente consultation.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- liste des moyens humains affectés à la réalisation de l'opération objet de la présente consultation (déclaration des effectifs moyens annuels et importance des cadres, déclaration mentionnant les techniciens ou les organes techniques qu'ils soient ou non intégrés à l'entreprise, qualifications et références requises pour mener à bien la mission). Le candidat devra fournir les curriculum vitae des personnes susceptibles de se voir confier la responsabilité de l'exécution de la concession d'aménagement, en précisant leurs qualifications professionnelles ;

- liste de références correspondant à des opérations, réalisées au cours des cinq dernières années ou en cours de réalisation, d'une nature, d'une importance et d'une complexité équivalentes à celle objet de la présente consultation, en détaillant la nature et les caractéristiques principales de l'opération, sa superficie, sa programmation, la SHON cédée ou à céder, la complexité des montages juridiques, la nature des prestations, le coût global. Le candidat indiquera également pour chacune de ces opérations si celle-ci a impliqué la mise en oeuvre des principes de développement durable et de qualité environnementale.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut également faire état des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature du lien juridique existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, le candidat justifie des capacités desdits opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution de la concession d'aménagement.

III.2.4) Informations sur les marchés réservés :

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession

oui.

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

SECTION IV : **PROCEDURE**

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) Type de procédure :

ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offres économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. pertinence de la proposition du candidat (30 %), au regard de : - du programme global prévisionnel des équipements et des constructions projetés défini par l'autorité concédante ; - de la qualité d'ensemble, urbaine et paysagère de l'opération ; - de la prise en compte et du respect des exigences de développement durable, notamment en matière de qualité architecturale, de performance environnementale, de mixité urbaine et sociale ;

2. aptitude du candidat à conduire l'opération appréciée au regard des moyens mis en oeuvre et des qualifications professionnelles des personnes affectées à l'opération (15 %).

3. capacités techniques du candidat appréciées au regard de ses références et expériences dans la réalisation d'opérations d'aménagement d'importance, de nature et de complexité équivalente (20 %).

4. capacités économiques et financières du candidat au regard de l'opération à réaliser appréciées au regard de la cohérence du bilan financier (35 %).

IV.2.2) Enchère électronique

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

20 février 2014, à 16:00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE français

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

VI.1) Renouvellement

VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.3) Informations complémentaires :

Après publication de l'avis, les candidats intéressés sont invités à faire acte de candidature. Ils devront déposer un dossier de candidature avant la date et l'heure limite fixées dans l'avis. Toute candidature arrivée hors délai sera rejetée.

L'autorité concédante adressera le dossier de consultation à l'ensemble des candidats ayant remis toutes les pièces demandées à l'appui de leur candidature.

Les candidats devront, dans le respect des conditions indiquées remettre leur offre avant la date indiquée dans le règlement de consultation.

Les offres seront analysées par une "Commission de sélection des propositions" désignée pour la circonstance par délibération du conseil municipal de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.

La Commission de sélection des propositions ouvrira les plis et émettra un avis sur ces propositions.

Préalablement à l'analyse des propositions, les garanties et les capacités professionnelles, techniques, économiques et financières de chacun des candidats seront vérifiées au regard des documents à produire à l'appui de leur candidature (voir rubriques lii.1.1, lii.1.2 et lii.1.3). Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent être admises à déposer une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes.

Conformément à l'article R 300-8 du code de l'urbanisme, le maire de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval engagera librement des discussions avec un ou plusieurs candidats; les candidats concernés seront informés des dates où ils seront invités à négocier avec le maire de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.

A l'issue de ces discussions, la Commission se réunira une seconde fois afin de donner son avis sur les propositions ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval délibérera sur le choix du concessionnaire au vu l'avis de la Commission de sélection et sur proposition du Maire de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval et approuvera le projet de convention d'aménagement.

Le rejet de leur proposition sera notifié aux candidats évincés.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 23 décembre 2013.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Rouen, 53, avenue Gustave Flaubert, F-76000 Rouen. Tél. : (+33) 2 32 08 12 70. Fax : (+33) 2 32 08 12 71

VI.4.2) Introduction des recours

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53, rue Gustave Flaubert, F-76000 Rouen. Tél. : (+33) 2 32 08 12 70

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 23 décembre 2013.

**Date de publication du marché
public ou privé : 27/12/13.**

DCE en ligne : oui

Réponse dématérialisée : oui

[BOAMP \(27/12/13\)](#)

13-223488

[JOUE \(27/12/13\)](#)

438229-2013